



Visite de suivi assistante maternelle

Par **hemoglobule_old**, le **12/05/2007** à **22:36**

Voilà je suis assistante maternelle habitant un pavillon entouré d'un jardin et cloturé
La porte d'entrée du pavillon se trouve à l'arrière
Sur un des piliers de la cloture se trouve une cloche permettant de s'annoncer
Hors le travailleurs sociaux pour effectuer une visite de suivi ont franchi le portail et je les ai retrouvées à ma porte d'entrée à l'arrière du pavillon sans qu'elles aient sonné au portail et sans qu'elles se soient annoncées
Avaient elles le droit de pénétrer dans l'allée sans y être autorisées
Merci de votre réponse

Par **Jurigaby**, le **13/05/2007** à **17:56**

A partir du moment ou la cloture n'était pas fermée "à clefs", je ne vois pas vraiment ce qu'on pourrait leur reprocher..Encore qu'en plus, il faudrait prouver qu'elles ne se sont pas annoncées..
Enfin, je ne vois pas vraiment l'intérêt d'une telle action.
Cdt.